

PROGRAMME DE FORMATION

Démembrement de droits sociaux : de la donation à la cession

Au confluent du droit des sociétés et du droit des biens, l'usufruit de droits sociaux présente cette singularité que de devoir s'accorder des règles respectives de ces deux branches du droit, parfois difficilement conciliables. Aussi, le professionnel doit en maîtriser parfaitement les contours pour apporter des solutions adaptées à ses clients. Revue des points d'attention et des réflexes à avoir de la mise en œuvre jusqu'à la cession.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Objectifs:	

- Connaitre les règles applicables au démembrement de droits sociaux
- Mettre en avant les points d'attention auprès de son client et d'apporter des solutions adaptées
- Rédiger les statuts en intégrant les règles de prudence afin de sécuriser l'opération de démembrement

- Partie 1 : La transmission des droits sociaux : points d'attention

I – L'organisation du pouvoir (qualité d'associé, droits de vote) : quelles précautions faut-il prendre ?

II – Comment optimiser la répartition des revenus ? (résultat courant, résultat exceptionnel, distribution des réserves)

III – La répartition des prérogatives fiscales

Contenu pédagogique:

- Partie 2 : La cession conjoint des droits sociaux

I - Le sort du prix de cession et les conséquences civiles et économiques

II - Les incidences fiscales en matière de plus-values

III - Optimiser la fiscalité de la cession des titres démembrés : la donation avant cession

IV - Le nouveau dispositif fiscal relatif au quasi-usufruit : art. 774 bis du CGI

CGPI :

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires :

- 2 heures N° d'homologation CSN : 202501647

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Intervenants:

Catherine Orlhac, Directrice Technique Harvest Fidroit Academy

Après 25 ans passés à l'AUREP qu'elle a dirigé et présidé, Catherine ORLHAC a rejoint le groupe Harvest en tant que directrice technique Harvest Fidroit Academy. Reconnue pour son expertise technique en droit patrimonial, elle a été élue personnalité de l'année en gestion de patrimoine (prix Agefi) en 2023, saluant ainsi sa contribution à l'évolution du métier.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

